

Le 15 novembre 2017

À TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Comme indiqué dans l'[avis](#) aux arpenteurs-géomètres paru le 14 novembre 2017, il y aura **un arrêt complet de tous les systèmes informatiques qui supportent les activités de la Direction générale de l'arpentage et du cadastre à la mi-décembre 2017.**

Effet de l'arrêt des systèmes informatiques sur vos activités de Prestataires de services

L'heure limite pour la réception d'une livraison est fixée à 12h le 14 décembre 2017.

L'arrêt des systèmes informatiques entravera donc le travail du personnel du Service de la rénovation cadastrale dans le suivi ou l'analyse de la qualité des mandats. Enfin, vous ne pourrez pas consulter les bases de données sur l'avancement et la planification des travaux de rénovation cadastrale, ni l'outil de conversion des mesures. **La situation sera rétablie le 27 décembre à compter de 7h30.**

Retrait du chiffrage pour la transmission des *Requêtes de rénovation cadastrale*

Les requêtes de rénovation cadastrale transmises après la réouverture des systèmes, soit le 27 décembre 2017, ne devront plus être chiffrées, et ce, peu importe la livraison. Toutefois, elles devront toujours être signées numériquement (livraison 5) et transmises dans un fichier compressé, comme c'est le cas actuellement.

Modifications aux *Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale*

Nous vous référons à l'[avis](#) publié en septembre 2017 pour de plus amples renseignements au sujet des changements suivants :

- Support de trois versions additionnelles du format DXF
- Fin de la catégorisation des types de segments
- Retrait de la limitation de 100 sommets pour les sinueuses
- Retrait de la contrainte obligeant à placer toute annotation à l'intérieur du périmètre d'une demande de mise à jour ou de rénovation cadastrale
- Abandon de la notion de corde

Ligne sans frais pour les arpenteurs-géomètres : 1 866 451-6375

Option 2 – Rénovation cadastrale

renovation.cadastrale@mern.gouv.qc.ca

Le Service de la rénovation cadastrale,

(Avis 17-06)